

Saint-Sorlin en Valloire

✉ Mairie-st-sorlin@stsorlinenvalloire.com
Site internet : www.stsorlinenvalloire.com
☎ 04-75-31-70-18 - Fax : 04-75-31-70-24

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
Samedi : de 9h00 à 11h00

Livret d'accueil Communal



Dans les actes du Moyen-Age, St Sorlin est dénommé SAINT-SATURNIN, du nom auquel est dédiée son église.

Au XIX siècle, se fixe l'actuelle dénomination de SAINT SORLIN EN VALLOIRE.

Dès le Moyen-Age, St Sorlin est le siège d'un prieuré de Bénédictins situé au hameau des Margerits.

Les Marguerits représentent la cellule initiale du vieux Saint Sorlin. La construction de l'église actuelle, en 1723, avait amené la création d'un hameau au point de contact du plateau et de la vallée proprement dite. L'ouverture de la route fait se développer cette agglomération. Au cours du XIX ème siècle on constate un mouvement de descente du village de St Sorlin à l'emplacement actuel, mouvement qu'accroîtra en 1867

la création du chemin de fer Saint Rambert - Rives.

En 1814, au déclin de l'Empire, St Sorlin connaît les horreurs de l'invasion.

Augereau, cédant à la pression des forces autrichiennes, évacue Lyon et se replie vers le sud.

Les Hongrois occupent St Sorlin le 26 mars 1814.

Les réquisitions sont sévères, l'étranger exigeant et brutal, une partie de la population fuit dans les bois.

La prospérité de notre localité augmente au XIX^{ème} siècle par suite du développement des prairies artificielles, des procédés culturaux et de la proximité de la voie ferrée. Le marché hebdomadaire du lundi est créé par arrêté préfectoral du 2 avril 1868, la séculaire foire des poulains connaît une prospérité soutenue.

Saint-Sorlin devient un important centre commercial, un "point de chute" pour la région.

En 1879 naît la fanfare de St Sorlin. Le 7 avril 1880, la section

de St sorlin obtient son érection en commune distincte,

amputant ainsi à Moras 1862 habitants et 2620 hectares.

Page 1-2	L'équipe municipale
Page 3	Les référents de quartiers
Page 4	La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
Page 5	Enfance - jeunesse
Page 6	Les Informations pratiques
Page 7	La Carte nationale d'identité/Passeport
Page 8	La Communication
Page 9	Les démarches administratives
Page 10	Le logement
Page 11	La réglementation : urbanisme - civisme
Page 12	La réglementation : permis de détention (chiens)
Page 13	La réglementation : déclaration chiens 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie
Page 14	La réglementation : collecte des ordures ménagères/tri sélectif
Page 15	La réglementation : tri sélectif/déchetterie
Page 16	Les services
Page 17	Les services
Page 18	Objectif emploi
Page 19	Mission Locale
Page 20	La maison de retraite « Résidence VALLIS AUREA »
Page 21	Les associations
Page 22 à 24	Les entreprises – artisans – commerçants
Page 25	Locations de salles
Page 26	Boîte à idées

L'EQUIPE MUNICIPALE



Guillaume LUYTON

Maire de Saint-Sorlin en Valloire.



Dominique ESCURE

1^{er} Adjoint au Maire

RESPONSABLE DES COMMISSIONS :

- COMMUNICATION
- EDUCATION

- Finances - juridique



Laurence DELBECQ

2^{ème} Adjoint au Maire

RESPONSABLES DES COMMISSIONS :

- ARTISANAT - COMMERCE
- FINANCES – JURIDIQUE

- Agriculture - Forêt
- PLU Urbanisme - Environnement



Ludovic LACROIX

3^{ème} Adjoint au Maire

RESPONSABLE DES COMMISSIONS :

- PLU URBANISME - ENVIRONNEMENT
- VIE ASSOCIATIVE + SPORTIVE
- CULTURE + TOURISME

- Finances – juridique
- Travaux/Routes/Voirie



Christel AVIGNON-BELKHIR

4^{ème} Adjoint au Maire

RESPONSABLE DE LA COMMISSION :

- AFFAIRES SOCIALES – CCAS

- Agriculture - Forêt
- Communication
- Vie associative + Sportive Culture +
Tourisme



Yves CHAREYRE

5^{ème} Adjoint au Maire

RESPONSABLE DES COMMISSIONS :

- AGRICULTURE – FORET
- TRAVAUX/ROUTES/VOIRIE

- PLU Urbanisme – Environnement
- Communication

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Agnès BELLAGAMBA

Conseillère municipale

Commissions:

- ◆ Affaires sociales - CCAS
- ◆ Communication
- ◆ Education



Richard BLETON

Conseiller municipal

Commissions :

- ◆ Affaires sociales - CCAS
- ◆ PLU Urbanisme - Environnement



Damien BRUNET

Conseiller municipal

Commissions :

- Artisanat - Commerce
- Agriculture – Forêt
- PLU Urbanisme - Environnement
- Travaux/Routes/Voirie



Nadine CHOCRAUX

Conseillère municipale

Commissions :

- ◆ Affaires sociales - CCAS
- ◆ Communication
- ◆ Education



Philippe COLORICCHIO

Conseiller municipal

Commissions :

- Affaires sociales - CCAS
- Artisanat – Commerce
- Education
- Travaux/Routes/Voirie
- Vie associative + Sportive - Culture + Tourisme



Amandine JAMY

Conseillère municipale

Commissions :

- Artisanat - Commerce
- Vie associative + Sportive - Culture + Tourisme

L'EQUIPE MUNICIPALE



Odile LABROY

Conseillère municipale

Commissions :

- Communication
- Education



Georges VELUIRE

Conseiller municipal

Commissions :

- Finances - Juridique
- Travaux/Route/Voirie



Vincent LACAZE

Conseiller municipal

Commissions :

- Finances - Juridique
- Agriculture - Forêt
- Travaux/Route/Voirie
- Vie associative + Sportive – Culture + Tourisme



Delphine LIATARD

Conseillère municipale

Commissions :

- Artisanat - Commerce
- Finances - Juridique



Laure RENAUD

Conseillère municipale

Commissions :

- Education
- PLU Urbanisme - Environnement
- Vie associative + Sportive -
- Culture + Tourisme



Cécile RIVIER

Conseillère municipale

Commissions :

- Affaires sociales - CCAS
- Education
- Vie associative + Sportive
- - Culture + Tourisme



Juan VASCHALDE

Conseiller municipal

Commissions :

- Artisanat - Commerce
- Communication
- Vie associative + Sportive -
- Culture + Tourisme

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Porte de
Drôm**Q**rdèche



De gauche à droite, et de haut en bas : Christelle Reynaud, Jérôme Caire, Gérard Oriol, Nicole Durand, Frédéric Chenevier, David Bouvier, Philippe Delaplacette, Patricia Boidin, Pierre Juvet, Aurélien Ferlay, Marie-Christine Prot, Florent Brunet, Aline Hébert.

- Président : **Pierre Juvet**
- 1^{er} Vice-président : **Florent Brunet**, en charge des finances, du personnel et de l'administration générale
- 2^e Vice-présidente : **Patricia Boidin**, en charge de la santé et de la transition écologique et solidaire
- 3^e Vice-président : **Aurélien Ferlay**, en charge de l'économie, de l'emploi et du numérique
- 4^e Vice-présidente : **Marie-Christine Prot**, en charge de l'action sociale et de la famille
- 5^e Vice-président : **Philippe Delaplacette**, en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des projets structurants
- 6^e Vice-présidente : **Nicole Durand**, en charge de la gestion de l'eau, des rivières et de l'assainissement
- 7^e Vice-président : **Gérard Oriol**, en charge de la politique de la ville et du renouvellement urbain
- 8^e Vice-présidente : **Christelle Reynaud**, en charge de l'éducation artistique et de la programmation culturelle
- 9^e Vice-président : **David Bouvier**, en charge de l'agriculture et des forêts
- 10^e Vice-présidente : **Aline Hébert**, en charge de la politique en faveur de l'habitat
- 11^e Vice-président : **Frédéric Chenevier**, en charge des relations aux communes, de la mutualisation et du sport
- 12^e Vice-président : **Jérôme Caire**, en charge des écomobilités et des déplacements

Albon, Andance, Andancette, Anneyron, Arras, Beausembant, Champagne, Châteauneuf de Galaure, Claveyson, Eclassan, Epinouze, Fay le Clos, Hauterives, la Motte de Galaure, Lapeyrouse-Mornay, Laveyron, Le Grand Serre, Lens-Lestang, Manthes, Moras en Valloire, Mureils, Ozon, Peyraud, Ponsas, Ratières, Saint Avit, Saint Barthélémy de Vals, St Etienne de Valoux, Saint Martin d'Août, Saint-Rambert d'Albon, Saint-Sorlin en Valloire, Saint Uze, Saint-Vallier, Sarras, Tersanne.

ENFANCE - JEUNESSE

ECOLE PUBLIQUE : Mme Laure CROS

(Directrice)

Adresse : 220 route de la Valloire

Ecole maternelle

☎ 04-75-31-63-05

Ecole primaire

☎ 09-67-62-75-44

HORAIRES DE L'ECOLE

LUNDI—MARDI—JEUDI—VENDREDI

8H30 à 12H00

13H30 à 16H00



ECOLE PRIVÉE DU SACRÉ COEUR

Mme REGAL Anne-Cécile (Directrice)

Adresse : 40 rue du Vieux Village

☎ 04-75-31-71-03

HORAIRES DE L'ECOLE

LUNDI—MARDI—JEUDI—VENDREDI

8H30 à 11H45

13H30 à 16H30



LE COLLÈGE DENIS BRUNET

Monsieur le Principal : BENADDA TOUFIK

Adresse : 170 route de la Valloire

26210 SAINT-SORLIN EN V.

☎ 04-75-31-71-19

www.ac-grenoble.fr/college/st-sorlin/College_Denis_BRUNET/accueil.html

Lycées du secteur : Saint Vallier sur Rhône, Romans, Annonay.

Service garderie

Ecole publique :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi :

A partir 7h30

De 16h00 à 18h00



Le R.A.M

Un numéro unique pour le Relais d' Assistantes Maternelles Porte De DrômArdèche :

☎ **04-75-03-17-37**

(8h30-12h30/13h30 -17h)

Mail : relais.assmat@portededromardeche.fr

« Les Petits Loups de la Valloire »

(Manthes)

☎ 04-75-31-81-02 - Mail : lespetitsloupsdelavalloire@wanadoo.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous souhaitez :

Changer la carte grise de votre véhicule, permis de conduire :

vous devez vous connecter sur : <https://ants.gouv.fr/>

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés est chargée de la gestion et la maintenance de l'application informatique, le Système d'Immatriculation des Véhicules, qui enregistre les demandes de certificat d'immatriculation.

Demander la copie d'un acte d'état civil (GRATUIT) :

Connectez-vous sur : <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

Ce service vous permet d'**obtenir gratuitement** une copie ou un extrait d'acte d'état civil pour un évènement survenu en France métropolitaine ou dans les départements et collectivités d'Outre-Mer.

Certaines communes peuvent toutefois demander le paiement des frais postaux à l'usager.

Vérifier si l'envoi en ligne est disponible pour votre commune :

Ce service vous permet de connaître la façon dont vous devez prendre contact avec la commune concernée.

Installer votre ligne téléphonique 10 14

Contacteur ENEDIS (gestionnaire réseau distribution électricité) : www.enedis.fr

- En cas de problème concernant l'électricité : ☎ 09 72 67 50 26

- En cas de problème concernant le gaz : ☎ 0810 433 026 (GDF)

Contacteur GRDF (Gaz Réseau Distribution France) ☎ 09 69 36 35 34

Contacteur SUEZ EAU FRANCE SAS (Assainissement)-

☎ 09 77 40 94 42 (service clients).

☎ 09 77 40 11 33 (urgences).

Contacteur la société VEOLIA (eau potable) ☎ 09 69 32 34 58

Vous dépendez :

De la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de VALENCE ☎ 36 46

CPAM DROME - 6 avenue Edouard Herriot - BP 1000

26024 VALENCE CEDEX.

Du Centre des Impôts de Romans ☎ 04 75 05 80 00

CARTE NATIONALE D'IDENTITE/PASSEPORT



La présence de la personne sollicitant la carte d'identité est INDISPENSABLE.

Aucun document ne saurait être donné à un proche, même si c'est un parent.

Afin de réduire les délais d'instruction, nous incitons fortement les demandeurs à : remplir une pré-demande en ligne sur le site « predemande-cni.ants.gouv.fr ».

Une fois cette formalité accomplie, les personnes peuvent se présenter

À la Mairie de Saint Rambert (seule habilitée sur notre secteur) : **sur rendez-vous**

En cas de doute ?

Vous pouvez soit consulter le site « service-public.fr »,

soit contacter la Mairie de ST-RAMBERT D'ALBON au 04 75 31 01 92.

http://www.ville-st-rambert.fr/vos_demarches.php

**LES JOURS D'ENREGISTREMENTS POUR LES CNI ET LES PASSEPORTS
SE FONT SUR RENDEZ-VOUS.**

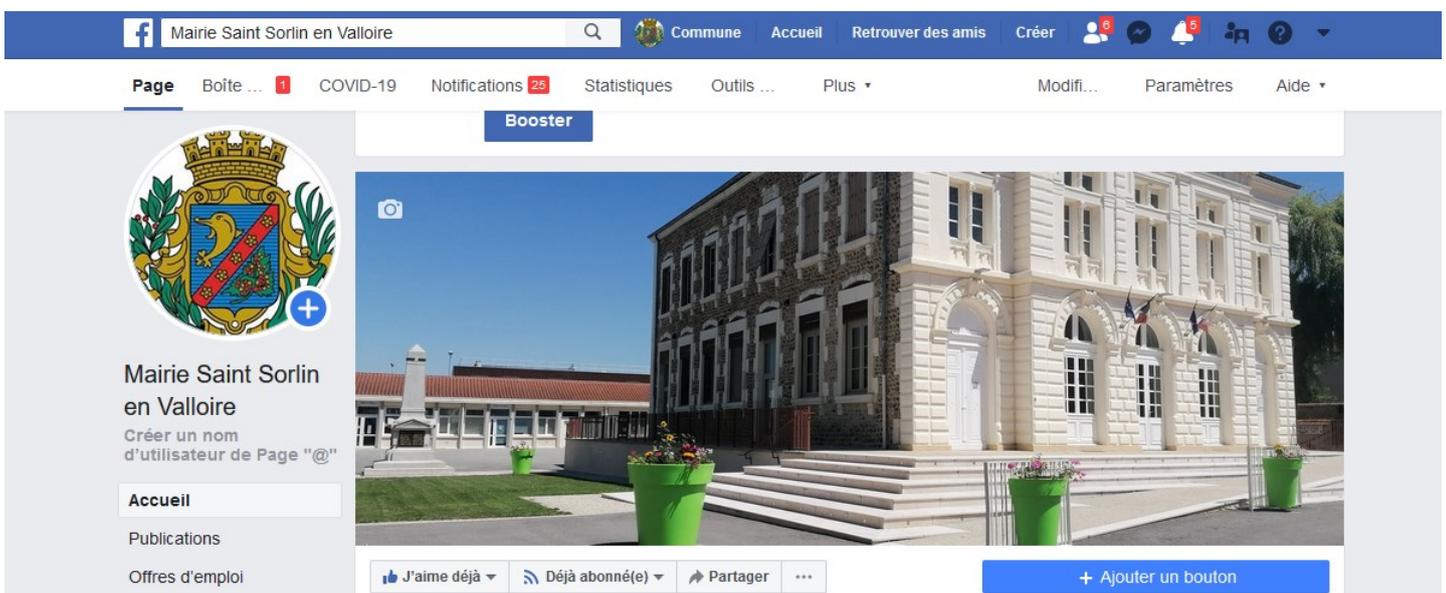
COMMUNICATION

SITE INTERNET - www.stsorlinenvalloire.com



PAGE FACEBOOK

https://www.facebook.com/Mairie-Saint-Sorlin-en-Valloire-104792034590284/?modal=admin_todo_tour



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Sortie de territoire

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de [l'imprimé CERFA n° 15646*01](#). Il fixe la date d'entrée en vigueur du dispositif au 15 janvier 2017.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès à internet ou d'une imprimante.

Attestation d'accueil

Pour héberger une personne de nationalité étrangère (excepté les ressortissants de l'Union Européenne), il est obligatoire de remplir une attestation en mairie, en vue d'obtenir un visa auprès du consulat.

Pour connaître les pièces justificatives à fournir veuillez vous adresser à la mairie.

Recensement militaire

(fille et garçon)

L'inscription est obligatoire dès lors que le jeune a atteint l'âge de 16 ans (délai de 3 mois à compter de la date d'anniversaire).

L'inscription se fait en mairie. Cette dernière est impérative pour les futures démarches administratives (ex : permis de conduire).



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)



N° 15646*01

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS
Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____
2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION
Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'époux/épouse) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____
Adresse : N° _____ (bât. terr.) Type de voie _____ Nom de la voie _____
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : _____
Courriel (recommandé) : _____
3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au : _____ inclus. Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. Exemple : une autorisation signée le 1 ^{er} septembre ne peut accéder le 31 août de l'année suivante.
4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations » ⁽¹⁾ : DATE : _____ Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____ <small>(1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'empêchement et des amendes prévues aux articles 441-4 et 441-7 du Code pénal.</small>
5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽²⁾ :
Type de document (cocher la case) : <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Autre _____ (Préciser : _____) ⁽³⁾
Délivré(e) le : _____
Par (autorité de délivrance) : _____
<small>(1) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la photographie et le signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance. (2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans ; R ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Irlande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; R ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugiés ou pour apatrides, en cours de validité.</small>

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1160-4 du code de procédure civile. »

Mariage

Le mariage est célébré à la mairie du domicile de l'un des futurs époux.

Pour connaître les pièces à fournir veuillez vous adresser à la mairie.

Décès

Généralement les Pompes Funèbres se chargent des démarches administratives. Cependant, toute personne peut déclarer un décès dans les 24 heures à la mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir : certificat de décès, livret de famille du défunt.

LE LOGEMENT

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

DROME AMENAGEMENT HABITAT

Quartiers : « Bellangeon » - « Route d'Épinouze » - « Lotissement le Turail » - « Allée des Chambarands », « Route de Châteauneuf ».

Vous désirez changer de logement, vous pouvez :

- ⇒ Télécharger une demande de logement sur www.dromeamenagementhabitat.fr
- ⇒ Retirer un imprimé à la mairie et le renvoyer à :

11 rue de la Maladière -

Bâtiment les Verveines 26240 St Vallier

26240 SAINT-VALLIER

Mail : accueilddc@dromeamenagementhabitat.fr

Site : <https://www.dromeamenagementhabitat.fr/>

☎ 04 75 31 25 22 - Fax 04 75 31 12 58



LOGEMENT ADIS

Quartier le Bellangeon « route d'Épinouze » - Résidence les Rochers « route de Châteauneuf » - Résidence « Les Chambarands » allée des Chambarands.

Vous désirez changer de logement, vous pouvez :

- ⇒ Télécharger une demande de logement sur www.gie-adis.fr/
- ⇒ Retirer un imprimé à la mairie et le renvoyer à :

ADIS

8 boulevard Marx Dormoy

26100 ROMANS SUR ISERE

☎ 04 75 72 00 22



URBANISME

Agrandissement, construction, quelles démarches à accomplir ?

Connectez-vous sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

CIVISME

ARRETE PREFECTORAL N°2015183-0024

« REGLEMENTANT LES BRUITS DE VOISINAGE SUR LE DEPARTEMENT DE LA DROME »

Intégralité de cet arrêté sur le site internet de la commune.

Article 12 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Article 13 : **Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.**

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, **ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**

Divagation des chiens et des chats

Devant une nette recrudescence, il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens. L'expérience montre que la plupart des propriétaires de chiens divagants n'ont pas conscience des dégâts qu'occasionnent leurs animaux, ils n'en demeurent pas moins responsables et encourrent une peine contraventionnelle. En effet, l'article 1er de l'Arrêté Ministériel du 16 mars 1955 interdit la divagation et l'article R.*228-5 1° du Code de l'Environnement fait de cette infraction une contravention de 5ème classe (punie jusqu'à 1500 euros, 3000 euros en cas de récidive). Les possesseurs de chiens doivent mettre tout en œuvre pour contenir leur animal à domicile.

STOP AUX DEJECTIONS CANINES !

**Assumez votre devoir civique
et ramassez les crottes de
votre chien.**



UNE CROTTE NON RAMASSEE

= 38 € d'amende

ARRETE MUNICIPAL N°31/17 (en intégralité sur le site internet de la commune)

Il est interdit de déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public (espaces verts, espaces de jeux ouverts aux enfants, terrains de sports...).

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, espaces verts...

LA REGLEMENTATION

PERMIS DE DETENTION

Pour détenir un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie (chien dit "d'attaque" ou "de garde et de défense") décrit dans l'arrêté ministériel du 27 avril 1999, il faut désormais un permis de détention. (cf. article L.211-14 du code rural).

Catégorie 1 : "Pit-Bull" et croisement de certains molosses (Mastiff, Tosa, American Staffordshire Terrier)

Catégorie 2 : Rottweiler d'une part, et certains molosses à pédigree, (c'est à dire inscrit au Livre des Origines Françaises – LOF–) d'autre part : American Staffordshire Terrier et Tosa de pure race.

Il est délivré par le maire du lieu de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal sur présentation de documents justificatifs :

En plus des pièces qui servaient initialement à déclarer un chien catégorisé :
carte d'identification, vaccination contre la rage en cours de validité,
assurance en responsabilité civile couvrant les dommages occasionnés
par l'animal, stérilisation pour les chiens et les chiennes de la 1^{ère}
catégorie, la personne responsable doit désormais **présenter en mairie**
les documents prévus à l'article L.211-13-1 du code rural :

Une attestation d'aptitude qui confirme sa participation à une formation sur le comportement canin et la prévention des risques d'agression dispensée par une personne habilitée par la préfecture (journée de formation de 7 heures). (cf. arrêté ministériel du 8 avril 2009 – JORF du 22/04/2008).

Une évaluation comportementale du chien : qui doit être effectuée lorsque le chien a entre huit et douze mois – dans l'attente de l'âge requis un permis provisoire est délivré –. Les vétérinaires habilités à réaliser cette évaluation figurent dans une liste préfectorale ouverte à cette fin (cf. article D.211-3-1 et suivants du code rural). * loi du 6 janvier 1999.

Le délai maximal de régularisation, en cas de défaut de permis, est de 1 mois (mise en demeure avant le retrait de l'animal, si défaillance, au frais du détenteur § IV du L211-14).

LA REGLEMENTATION



pit-bull



boerbull

chiens de la première catégorie

(Chiens d'attaque)



staffordshire bull
terrier



american
staffordshire terrier



rottweiler



tosa-inu

chiens de la deuxième catégorie

(Chiens de garde et de défense)

LA REGLEMENTATION

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Les ilots de propreté mis à votre disposition doivent contenir uniquement des ordures dites ménagères.

EMPLACEMENT DES ILOTS

- 1 : Ecole
- 2 : Pharmacie
- 3 : Zone Artisanale
- 4 : Route de Châteauneuf
- 5 : Station d'épuration



- 6 : Les Epars - Lagunage
- 7 : Combe Margot
- 8 : La Meyerie
- 9 : Les Grises
- 10 : La Garenne

LE TRI SELECTIF - NE RIEN DEPOSER AU SOL

Certains individus manquant de civisme, heureusement peu nombreux, ne pratiquent pas le tri sélectif et privent ainsi leur voisinage immédiat de place dans les bacs à ordures ménagères. Ce type de comportement est vite « repéré », et avant que n'éclate ce genre de conflit, changeons la façon de procéder RECYCLONS ce qui est recyclable.



LE VERRE

Les bouteilles, bocaux de conserve et pots bien vidés sans bouchon ou capsule.

Attention ! Ne déposez pas d'ampoules et néons, céramiques, porcelaine, flacons médicaux, vitrages, pare-brises, ni les verres « à boire cassés.

LES PAPIERS – LES CARTONS

Les journaux, revues, dépliants publicitaires, feuilles de papier, cartons d'emballage alimentaires, les sacs papiers, papiers d'emballage, enveloppes.

Attention ! Ne déposez pas papiers calques, les briques ali-



les papiers peints, les papiers gras ou souillés (boîtes à pizza), les papiers mentaires, le polystyrène.



**Toutes les ordures
et les recyclables déposés
à côté des containers entraînent
une amende de 150 €
envers ceux qui les auront laissés.**



CREATION D'UNE PAGE FACEBOOK www.facebook.com/Sirtom-108274821049647

LA REGLEMENTATION

LES PLASTIQUES – LES METAUX



Les bouteilles compressées, flacons et bidons en plastique bien vidés, boîtes de conserve, briques alimentaires (lait, jus de fruits, potages...), bouteilles de lait, shampoing, gel douche, bain moussant, bombes aérosols, produits ménagers bien vidés (eau de javel, détergents, lessive...), les barquettes en aluminium, les canettes de jus de fruits, de bière, de soda..

Attention ! Ne déposez pas les bouteilles et flacons en plastique ayant contenu un corps gras (huile, ketchup, mayonnaise, moutarde...), sacs et films en plastique, produits phytosanitaires (désherbants, fongicides...), produits automobiles (liquide de freins, huile moteur...) produits de bricolage (acétone, peinture, white spirit,, acide...), les seringues, les pots de yaourt, jouets, boîtes de conserve ou barquettes en aluminium sales, objets métalliques encombrants.

LA DECHETTERIE



Située à la Zone Artisanale des « Epines Bénites » elle recueille tous les autres déchets tels que : gravats, végétaux et gros ménagers, bois, cartons de gros gabarits, huiles, pneus...

Dans le cadre de l'informatisation de la gestion des déchetteries du SIRCTOM l'accès à ces équipements sera désormais possible grâce à une carte magnétique attribuée à chaque foyer. Les cartes seront délivrées sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, avis d'imposition, facture EDF ou Télécom).

Pour les particuliers les cartes magnétiques sont à retirer auprès du secrétariat de mairie. Pour les professionnels les cartes magnétiques sont à retirer au siège du SIRCTOM – zone d'activités des Payots - Andancette.

PNEUMATIQUES



(4 unités par apport)

Une benne pour les pneumatiques sera mise en place durant les mois de : **février, mai, août et novembre** :

2^{ème} samedi de chaque mois à St-Sorlin en Valloire.

HORAIRES D'ETE

Du lundi au samedi

De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

HORAIRES D'HIVER

Du lundi au samedi

De 9h à 12h et de 13h00 à 17h00.

☎ 04 75 31 75 95

LA COLLECTE DE L'AMIANTE

A compter du 11 janvier 2020, l'amiante sera collecté uniquement sur les déchetteries de **SARRAS** et **MERCUROL** et uniquement **sur rendez-vous** auprès du standard du SIRCTOM.

L'amiante est collecté le samedi de 9 h à 12 h (sur chaque site à tour de rôle) en commençant le 11/01 par la déchetterie de Sarras, et donc le 18 à Mercurol et ainsi de suite...

Les particuliers doivent **prendre obligatoirement rendez-vous au 04 75 03 87 87 avant le jeudi 12h pour le samedi de la semaine concernée.**

La quantité est toujours quant à elle **limitée à 10 plaques avec obligation de filmer ou à apporter en sacs étiquetés (1m³ max).**

LES SERVICES

GENDARMERIE (Moras) ☎04 75 31 90 61 - **SAMU** ☎15 - **POMPIERS** ☎18

SOS ☎112 (un numéro d'appel unique dans tous les États membres de l'Union Européenne et depuis un portable).

LES SERVICES MEDICAUX

AMBULANCES NORD DROME : - Maison de Santé « 320 route de Moras » ☎ 04 75 31 70 76

CENTRES HOSPITALIERS

- ◆ Hôpital d'ANNONAY (07) : rue Bon Pasteur - ☎ 04 75 67 35 00
- ◆ Hôpital de SAINT VALLIER (26) : rue P. Vallette - ☎ 04 75 23 80 00
- ◆ Hôpital de ROMANS SUR ISERE (26) : 607 avenue G. de Gaulle Anthonioz ☎ 04 75 05 75 75
- ◆ Hôpital de VIENNE (38) : Mont Salomon - ☎ 04 74 31 33 33
- ◆ Clinique des COTES DU RHONE (38150 Roussillon) : 12 rue Fernand Léger ☎ 04 74 29 28 28

DENTISTE : Dr SOARE Laura - - Maison de Santé « 320 route de Moras » - ☎ 04 75 31 70 02

KINESITHERAPEUTES : Cécile MORIN et Floriane FERLAY ☎ 04 75 23 24 49

MEDECINS Docteur BOS - Maison de Santé « 320 route de Moras » : 06 29 22 82 30

OSTEOPATHE : Virginie POUGAUD - Maison de Santé « 320 route de Moras » ☎ 06 82 94 46 58

PHARMACIE : Messieurs R. BAYAT et A. BOZON ☎ 04 75 31 70 14

S.C.M.VALLOIRE SOINS (infirmières) - Maison de Santé « 320 route de Moras » ☎ 04 75 31 64 72

SERVICE D'AIDE A DOMICILE - Maison de Santé « 320 route de Moras » ☎ 04 75 23 89 09

A pour objectif de permettre aux personnes en difficulté de rester dans leur environnement quotidien (Aide ménagère, aide à domicile, service de garde à domicile, service d'aide à domicile).

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) - - Maison de Santé « 320 route de Moras ».Destiné aux personnes : âgées, handicapées ou ayant une pathologie évolutive.

☎ 04 75 31 59 78

LES SERVICES

AUTRES SERVICES

ASSISTANTE SOCIALE (Centre Médico-Social-HAUTERIVES)

☎ 04 75 68 83 77

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

10 rue Marcel Barbu 26023 VALENCE CEDEX ☎ 0820 25 26 10

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

6 avenue Edouard Herriot BP 1000 26024 VALENCE CEDEX ☎ 36 46

LA POSTE : 80 route d'Anneyron - ☎ 3631

**MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DROME DES COLLINES ROYANS
VERCORS (voir page 19).**

MISSION LOCALE JEUNES (voir page 19)

POLE EMPLOI : 4 rue Auguste Perret 26100 ROMANS SUR ISERE ☎ 39-49

Site internet : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

LES SERVICES

Depuis le 1er juin, Objectif Emploi est opérationnel. Porte de DrômArdèche a décidé de travailler de manière prioritaire sur l'emploi en 2016 à travers la poursuite de 2 objectifs principaux : faire mieux se rencontrer les besoins des entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire et favoriser l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

Objectif Emploi permet la mise en relation de manière très concrète des entreprises qui recrutent et des demandeurs d'emploi. Ses atouts principaux résident dans une connaissance très fine du territoire, un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et des entreprises, et un partenariat serré avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et particulièrement Pôle Emploi.

Objectif Emploi Porte de DrômArdèche repose sur 2 outils :

- [Un numéro de téléphone unique](#) :
04 75 23 54 44
accessible du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- [Un espace dédié](#) sur le site internet portededromardeche.fr

Le dispositif Objectif Emploi Porte de DrômArdèche s'adresse :

- Aux demandeurs d'emploi
- Aux jeunes, pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Aux entreprises à la recherche de collaborateurs

INFOS PRATIQUES

Numéro unique

04 75 23 54 44

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les demandeurs d'emploi et les jeunes en recherche d'un contrat en alternance qui s'adressent à Objectif Emploi, par téléphone ou via le formulaire disponible sur internet, seront recontactés sous 15 jours pour un rendez-vous ou un entretien téléphonique après analyse de leur demande et de leur profil.

Les entreprises pourront déposer leurs offres via le formulaire en ligne ou contacter directement Objectif Emploi via le numéro dédié.

Porte de
DrômArdèche
Communauté de communes

Vous cherchez un **EMPLOI**,
une **ALTERNANCE** ?

Vous cherchez des **COLLABORATEURS**
pour votre entreprise ?

**OBJECTIF
EMPLOI**
PORTE DE DROMARDECHE

Numéro unique
04 75 23 54 44
www.portededromardeche.fr

En partenariat avec **pôle emploi**

LES SERVICES



La Mission Locale s'adresse **aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire**, résidant sur le territoire Drôme des Collines Royans Vercors.

Une équipe composée de **chargés d'accueil et de conseillers** répond à vos questions, et vous apporte une première information concernant la formation, l'emploi, la vie quotidienne...»

30 Boulevard Rémy ROURE
26105 Romans Cedex

Tel : 04 75 70 79 40

Fax : 04 75 05 33 78

E-mail : ml-romans@missionlocaleromans.com

Site : <http://www.missions-locales.org>

Antenne Saint Vallier

3 Avenue du Québec
26240 SAINT VALLIER

Tel. : 04 75 23 42 66 / Fax : 04 75 23 25 92

ml-stvallier@missionlocaleromans.com



› INSCRIPTION SUR RENDEZ-VOUS :

A Romans : 04 75 70 79 40

• Du lundi au jeudi :

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

• Vendredi : 13h30 - 17h00

A Saint-Vallier : 04 75 23 42 66

• Du lundi au jeudi :

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

• Vendredi : 13h30 - 17h00

MAISON DE RETRAITE « Résidence Vallis Aurea »

Association des Résidences pour Personnes Agées

☎ 04 75 31 65 31 - «135 route de Châteauneuf »

Cette maison de retraite est constituée de deux ailes :

- ♦ la première est destinée au foyer- logement.
- ♦ la deuxième est réservée à l'Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Elles sont unies par un espace central, où se situe la salle à manger et de loisirs.

Le pôle médical est situé au 1^{er} étage.

Des espaces verts entourent la résidence.



Elle offre une capacité de 61 lits :

24 lits en foyer-logement pour les personnes valides et autonomes

⇒ (19 studios de 31 m² dont 2 pouvant accueillir des couples et 3 studios de 25 m²).

⇒ 37 lits (23 m²) en Ehpad (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) pour les personnes dépendantes dont 11 lits (20,5 m²) dans l'unité de vie spécialisée (Cantou) pour les personnes désorientées.



LES ASSOCIATIONS

CULTURELLES

ASSOCIATION DU PATRIMOINE
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
COMPAGNIE D'ARLANDE (THEATRE)
ELECTROLAPSE (MUSIQUE-FESTIVAL)

ECOLES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE PUBLIQUE (Association d'Animations)
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE DU SACRE CŒUR (APPEL)

DE QUARTIER

QUARTIER BELLANGEON - QUARTIER LES EPARS - LOU MARGUERITS - LES 3 B.

SOLIDARITE

MUTILES DU TRAVAIL (FNATH)

SAPEURS-POMPIERS

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS
ECOLE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

SPORTIVES

BASKET
BOULES
CHASSE
DANSE : Danse des Collines
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
RUGBY
TENNIS

3EME AGE

CLUB DU 3EME AGE : Les Amis des Roses d'Automne

DIVERSES

ANCIENS COMBATTANTS
AUTO-CAMIONS-WEB-MAG
COMITE DES FETES
DYNAMIQUE GAGNANTE
TRUITE DE LA VEUZE
VALLOIRE LOISIRS : 04 75 31 76 83 (association intercommunale)
NATUR'AILE

ENTREPRISES - ARTISANS - COMMERCANTS

AGRICOLES

JCS AGRI	Mécanique de matériel agricole...
SARL GROUPE UDARRAA	Commerce pour l'Agriculture
SARL SERVE Gilbert & fils	Travaux – débroussaillage – tractopelle
MILLOUD François	Travaux Agricoles

AUTO ECOLE

AGENCE DE CONSEILS EN BATIMENT ET TP

BARILLEC Patrick-Corinne	économistes de la construction, Assistance mise au point de projet de construction, Direction de travaux,...).
--------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

BIEN-ÊTRE

L'ECLYPSE	SPA - Esthétique - Salle de danse et fitness
NATHURELLEMENT BIEN	Nathalie HUARD - Bien-être aquatique - Relaxation

BOULANGERIE

MONTEIL Laure & David	Boulangerie – Pâtisserie
-----------------------	--------------------------

BUREAU DE TABAC – PRESSE

Jean-Pierre et Mylène LAFAURY	Bazar - Tabac Journaux - presse
-------------------------------	---------------------------------

CHARPENTE METALLIQUE

RÉGAL-MONTAGE-SERVICES	Pose Charpente Métallique – Bardage Isolation
------------------------	--------------------------------------------------

CHARPENTE METALLIQUE CHAUDRONNERIE

S.A.M.M.	Chaudronnerie Tuyauterie
----------	--------------------------

CLIMATISATION

METEL Sébastien	Froid-climatisation installation/dépannage
-----------------	--------------------------------------------

COIFFEURS

HISTOIRE DE CHEVEUX	Coiffure Mixte « 55 route d'Anneyron »
BIO COIFFURE	Coiffure Mixte « 80 route d'Epinouze »
STYLE ET TENDANCE	Coiffure mixte « Galerie marchande »

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

AUTOSUR (M. BROSSE Christophe)	
--------------------------------	--

ENTREPRISES - ARTISANS - COMMERCANTS

GARAGES/CARROSSERIE

BONNETON Jean-Luc	Mécanique Agricole – Automobile
DAMON Bernard	Réparation – Entretien Mécanique Autos
LIEUTARD Michaël	Carrosserie de la Valloire - peinture

GESTION

HUGUET CAROLE	Gestion - Paie
---------------	----------------

INFORMATIQUE

DN INFORESO	Gestion - Maintenance informatique TPE - PME - COMMERCANTS
ISECI	Concepteur de sites web

LOCATION/APERITIFS

ISA CONCEPT EVENTS	Location de matériel événementiel - Apéritifs des îles.
--------------------	---------------------------------------------------------

MAGASINS

LE DROMOIS	Légumes – fromage de chèvres...
LES CHOSES SIMPLES	Boutique de plantes - Salon de thé et décoration

GALERIE MARCHANDE

- FLEURS DE MA PASSION Fleuriste
- SECRET DE BEAUTE Institut de Beauté - onglerie
- OPTIC 2000 Optique et prothèses auditives
- ETINCELLE Le dressing de chez Christelle

SUPER U	Supermarché
---------	-------------

WELDOM	bricolage outillage, jardinage, décoration, Électroménager...
--------	------------------------------------------------------------------

MENUISERIE

DUPUY Marc	Menuiserie Générale - Charpentes - Couvertures...
LUYTON Guillaume	Menuiserie – Ébénisterie
ORIOU Christophe	« Les gabelles »

METALLISATION

S.M.S	Sablage – grenailage – peinture
-------	---------------------------------

ENTREPRISES - ARTISANS - COMMERCANTS

PLACO-PLATRE-PEINTURE

DONAT Guillaume Placo-plâtre – Revêtement sols, murs – rénovation parquets

PLOMBERIE

TARDY Bernard Plombier

RESTAURANTS-PIZZERIA-BAR A VIN

CAPSULES & BOUCHONS Bar à vin

LA BODEGA Galerie Marchande

L'AUBERGE DU MOULIN 15 place des Gauds

PIZZA DU VILLAGE Pizzas à emporter (face à la Mairie)

KIOSQUE A PIZZAS Pizzas à emporter « avenue des Pins »

SERRURERIE

MAURIN Franck Serrurerie – Métallerie

TRANSPORTS

TRANSPORTS BRENIER Transport Routier

ENTREPRISES DIVERSES

CHEDDITE France Fabrication de Cartouches

FISEDA SARL (M. Plagnat) Dessin Adhésif

ICESI Solution en ligne garantissant une visibilité et référencement pour les entreprises/commerçants

JACQUES CONVOYAGE Convoyage de véhicules

PREST'AUREL Conducteur d'engins TP

SERVE Thierry Sciage/Rabotage - Piquets – Bois

ZONE ARTISANALE

AD BACHES Fabrication filets piscines, filets bennes, bâches remorques...

CROQUE EN STOCK Aliments et accessoires pour animaux

M. MENAGER Vente et réparation électroménager

TRENDY CARS Vente de voitures d'occasion

LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES

Auprès de la mairie.

FOYER MUNICIPAL	GRATUIT 1 JOUR	GRATUIT 2 JOURS
Sociétés adhérentes au Comité des Fêtes		
Particuliers résidant à St-Sorlin	150 €	200 €
Organismes et particuliers extérieurs commune	250 €	400 €

SALLE POLYVALENTE ou SALLE ANNEXE	1 JOUR	2 JOURS
Sociétés adhérentes au Comité des Fêtes	GRATUIT	GRATUIT
Particuliers résidant à St-Sorlin	300 €	400 €
Organismes et particuliers extérieurs commune	550 €	700 €

- Le chèque de location doit être libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Un chèque de caution (libellé à l'ordre du Trésor Public) est demandé lors de la remise des clefs ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Foyer Municipal : 100,00 €

Salle Polyvalente : 500,00 €

Salle Annexe : 300,00 €

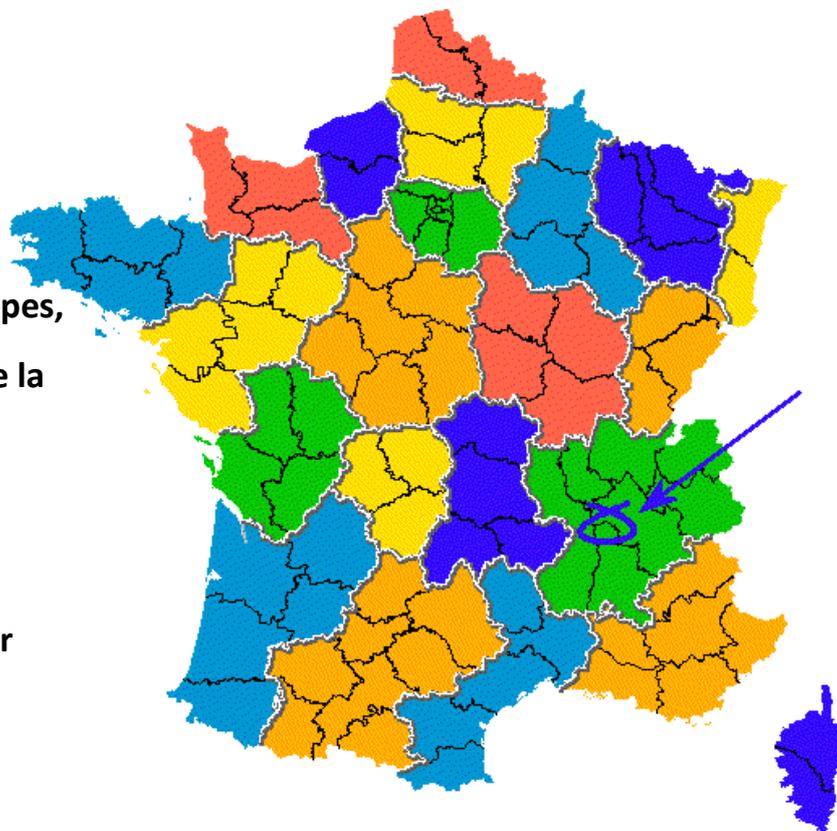
Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le Secrétariat de Mairie.

Superficie de la commune : 2 649 ha

Nombre d'habitants (INSEE au 01/01/17) : 2 252

**Au cœur de la région Rhône Alpes,
le village est situé au nord de la
Drôme
des Collines.**

**A moins de 25 km
du principal axe autoroutier
de la vallée du Rhône.**



21 km de Saint Vallier

36 km de Romans sur Isère

64 km de Valence

71 km de Lyon

76 km de Grenoble



Saint-Sorlin en Valloire :

- Fait partie du canton du Grand-Serre et de la 4^{ème} circonscription de Valence
- Dépend de la Préfecture de Valence.



SAINT SORLIN
EN VALLOIRE

